



Morat, le 21 janvier 2026

Contribution de la commune de Morat pour la fréquentation d'une maternelle

Chers parents,

La fréquentation d'une maternelle (Spielgruppe) permet aux enfants de faire leurs premières expériences au sein d'un groupe, de se préparer à la scolarisation et contribue à l'apprentissage de la langue. Nous serions ravis que votre enfant puisse profiter d'une telle offre.

Pour les familles à revenu modeste, il est possible de demander à la commune une contribution de soutien pour l'année de maternelle 2026/2027. Cette contribution communale est allouée aux parents sans fortune imposable et dont le revenu imposable est inférieur à CHF 75'000.00. Les contributions se basent sur les lignes directrices concernant les contributions pour la fréquentation d'une maternelle pour l'année scolaire 2026/2027 du 20.01.2026¹. Il s'agit d'un forfait pour toute l'année scolaire et par enfant, indépendamment de la fréquence de visite et de la maternelle choisie pour votre enfant. Veuillez noter que seules les maternelles de la région de Morat sont concernées².

Demande de contribution pour la fréquentation d'une maternelle

La demande de contribution se fait directement auprès de la commune de Morat. Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site internet de la commune de Morat.

Vous recevrez une décision de la commune qui indiquera le montant de la contribution allouée.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la commune de Morat, Département Société (gesellschaft@murten-morat.ch, 026 672 62 55)

Meilleures salutations

Markus Ith

Conseiller communal Affaires sociales

Isabelle Bohrer

Responsable Département Société

¹ www.murten-morat.ch

² A l'air libre à Morat, Luftibus à Salvenach, Momos Farm à Salvenach, Rondin Picotin à Morat, Zwärgestübli à Morat, Heprolino à Morat, Zwärgestube et Zwärgehof à Ried